

Conditions générales de vente et de livraison

4.5 - Valable pour toutes les prestations fournies dès le 01.06.2024

Carron-Lugon L'Architecte du Feu SA - CH-1920 Martigny - CHE-100.889.165

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente et de livraison de Carron-Lugon L'Architecte du Feu SA s'appliquent à toutes les ventes et livraisons du fournisseur à ses clients, pour autant que celles-ci n'aient pas été complétées par une convention écrite adoptée d'entente entre les parties.

1.2 Elles font partie intégrante de tous les contrats / devis signés par le client.

2. Commande

Le contrat de vente est réputé conclu dès réception de l'offre signée et approuvée par le client, de sa confirmation écrite ou orale, ou à l'exécution du mandat.

3. Livraison

3.1 Le fournisseur n'est pas lié par les délais de livraison, sauf mention contraire dans le contrat. Les éventuels délais de livraison et d'installation communiqués revêtent un caractère indicatif.

3.2 Le non-respect du délai indicatif de livraison par Carron-Lugon L'Architecte du Feu SA, causé par une raison indépendante de sa volonté (blocus, grèves, retard fournisseur, transporteur ou usine) ne donne droit au client ni à des dommages-intérêts ni à la dénonciation du contrat.

3.3 Le risque est transféré à l'acheteur dès la mise à disposition de la marchandise (dès la pose, le chargement par le client ou dès la livraison). Il est de la responsabilité de l'acheteur de protéger la valeur de la marchandise qui reste propriété de Carron-Lugon jusqu'à son paiement complet.

3.4 L'acheteur est tenu de contrôler immédiatement la marchandise à l'arrivée de la livraison. Il signalera par écrit, dans un délai de 5 jours après réception de la marchandise, tout produit non conforme ou présentant des défauts visibles, à défaut de quoi, les livraisons et prestations seront considérées comme ayant été approuvées.

3.5 Dans le cas d'une livraison du matériel par un transporteur ou par courrier, l'acheteur inspectera la

marchandise et son état avant de signer le bon de livraison du transporteur. En cas de dommage, ce dernier doit être documenté sur le bon de livraison du transporteur et signalé sans délai, faute de quoi la marchandise sera considérée comme livrée en bon état.

3.6 Sauf mention contraire dans le contrat, la marchandise livrée par transporteur (sans prestation d'installation) est livrée au niveau du trottoir ou, dans le cas où ce dernier ne serait pas praticable, au niveau de la route la plus proche jugée adaptée par le transporteur.

4. Annulation de commande

4.1 La commande est considérée comme ferme et ne peut en principe pas être annulée. En cas d'annulation de la commande, de retour de marchandise et de non-acceptation de cette dernière, l'acheteur s'engage à verser une indemnité de 30% du montant du contrat ou de la facture.

4.2 En cas de commande d'un produit non tenu en stock, sur mesure ou avec une configuration personnalisée, le prix total de l'article en question reste dû, même s'il dépasse les 30% du montant du contrat ou de la facture.

5. Prix

5.1 Lors de l'établissement d'une offre, nous indiquons les prix à jour et nous les bloquons pour toute la durée de validité de notre offre.

5.2 Si la confirmation de commande nous parvient après l'échéance de notre offre et qu'un abaissement ou un relèvement de prix a eu lieu, le prix appliqué sera le prix en vigueur le jour de la conclusion du contrat de vente.

5.3 Les prix sont bloqués dès la date de la signature de l'offre et jusqu'à la facturation des prestations. En cas d'augmentation de prix du fournisseur de plus de 8% dans cet intervalle, les prix pourront être adaptés lors de la facturation après un préavis écrit à l'acheteur proposant une annulation sans frais du contrat et un délai de réflexion de 14 jours. En cas d'annulation dans

ce cadre, l'acheteur renonce à tous dommages-intérêts.

5.4 Le taux de TVA de la facture sera celui légalement en vigueur à la date de facturation.

6. Métrées définitives, imprévus et plus-values

6.1 Dans le cas où, lors de la réalisation des travaux, il s'avère nécessaire, afin de respecter les normes d'installation, de réaliser une intervention supplémentaire, d'installer du matériel en complément ou d'adapter les quantités de matériel (en supplément ou en déduction), les plus-values éventuelles sont à la charge exclusive du client.

6.2 La métrée définitive effectuée le dernier jour de notre intervention et reportée sur le rapport de travail fait foi pour la facturation finale.

6.3 Lors de l'accès sur une toiture, le maître de l'ouvrage devra en amont nous indiquer si des dispositions particulières sont à prendre par rapport au revêtement du toit (protections particulières ou instructions d'accès). Si la toiture est réalisée dans un matériel sensible, par exemple des tôles ondulées ou des tuiles, et qu'il n'existe pas d'accès sécurisé, nos collaborateurs travailleront de la manière la plus soignée possible, mais en cas de dégâts sur la toiture (par exemple, tuile brisée ou tôle déformée), la responsabilité de la remise en état et son coût restent à la charge du propriétaire. Si des tuiles ou pièces de remplacement sont fournies, nous les remplaçons volontiers le jour même.

6.4 Les accès en toiture doivent être sécurisés selon les normes en vigueur (LAA 81/82 et OPA 1/17) par le propriétaire. Lors des travaux, notre ouvrier sur place ainsi que le responsable sécurité de l'entreprise sont les seuls habilités à prendre une décision par rapport à la praticabilité du toit. Si ce dernier n'est pas accessible en toute sécurité, un moyen d'accès (échafaudage, nacelle, ...) devra être prévu par le maître de l'ouvrage. Sauf mention contraire dans le contrat, les coûts de ces dispositifs sont à la charge du maître de l'ouvrage.

7. Modalités de paiement

7.1 La facture est établie selon les conditions de paiement du contrat.

7.2 Le client est tenu d'honorer l'intégralité de ses paiements en francs suisses et sans déduction d'aucune sorte. Les déductions non justifiées pourront être facturées, et les frais administratifs en résultant également.

7.3 La facturation finale de toute prestation est effectuée selon le matériel et les heures de travail effectifs sauf pour les contrats forfaitaires.

7.4 Un délai de 7 jours est accordé dès la date de facturation pour transmettre les éventuelles réclamations ou corrections au service comptabilité. Passé ce délai, la livraison est considérée comme acceptée par le client et définitive.

7.5 Dans le cas où le solde de la facture resterait ouvert 20 jours après la date d'échéance de la facture, nous nous réservons le droit d'annuler les remises et escomptes accordés, ces derniers devenant donc exigibles immédiatement et porteurs d'intérêts de retard.

7.6 Le montant facturé est exigible le jour civil indiqué sur la facture. Le taux d'intérêt moratoire est de 9%. Le contractant se réserve le droit de refuser une commande jusqu'à ce que toutes les créances en cours aient été réglées.

7.7 Le recouvrement des créances est effectué par Creditreform Romandie GNT SA après un 2ème rappel infructueux. Les frais engagés à cet effet sont remboursables et dépendent du montant de la créance. Dès la prise en charge de la créance par Creditreform Romandie GNT SA, les taxes s'élèvent à CHF 60.- jusqu'au montant de créance (MC) de CHF 50.-, CHF 100.- jusqu'au MC de CHF 150.-, CHF 125.- jusqu'au MC de CHF 300.-, CHF 190.- jusqu'au MC de CHF 500.-, CHF 260.- jusqu'au MC de CHF 1 000.-, CHF 350.- jusqu'au MC de CHF 2 000.-, CHF 530.- jusqu'au MC de CHF 4 000.-, CHF 900.- jusqu'au MC de CHF 8 000.-, CHF 1 330.- jusqu'au MC de CHF 16 000.-, CHF 2 000.- jusqu'au MC de CHF 32 000.-, CHF 2 600.- jusqu'au MC de CHF 50 000.-, à partir du MC de CHF 50 000.-, elles s'élèvent à 5,5% de la créance.

8. Réserve de propriété

8.1 Carron-Lugon L'Architecte du Feu SA reste propriétaire de toute la marchandise livrée jusqu'à réception de l'intégralité du paiement de la facture.

8.2 Le fournisseur est habilité à inscrire la réserve de propriété au registre officiel et à entreprendre toutes les formalités que cela implique aux frais du client.

8.3 Le client est en outre tenu de prendre toutes les mesures permettant d'éviter que le droit de propriété du fournisseur ne soit mis en péril.

9. Normes d'installation

9.1 L'installation des produits est soumise aux normes du fabricant, aux normes AEAI ainsi qu'aux prescriptions locales.

9.2 Les installations effectuées le sont selon les normes en vigueur à la date d'installation. Nous ne pouvons pas nous engager sur des modifications de normes intervenant ultérieurement à notre travail.

9.3 Il est de votre responsabilité de transmettre, une fois les travaux effectués, l'attestation de conformité au chargé de sécurité de votre commune de domicile.

9.4 Nous ne nous engageons pas sur les installations effectuées par des personnes non qualifiées.

10. Garantie

10.1 Les conditions de garantie appliquées sur nos produits sont celles du fabricant.

10.2 La garantie ne couvre pas (sauf mention particulière) les pièces considérées comme pièces d'usure (vitre, grilles, braséros ou les parois intérieures en brique, vermiculite, acier ou fonte).

10.3 En cas de mauvaise utilisation du produit, de l'utilisation d'un combustible inapproprié ou d'absence d'entretien, la garantie est annulée.

10.4 La garantie ne couvre que la livraison des pièces de rechange, mais pas la main-d'œuvre pour leur remplacement.

10.5 Concernant les produits vendus directement sans installation ou avec une installation par un tiers, nous n'accordons aucune garantie sur le montage ou sur un mauvais fonctionnement résultant d'une installation non conforme aux normes ou ne répondant pas aux instructions d'installation du fabricant.

10.6 Nous ne garantissons pas le concept de choix de chauffage.

10.7 Les foyers indiqués comme ouverts ou non étanches sont livrés par définition sans garantie sur leur fonctionnement, ce dernier étant également lié à des facteurs externes indépendants de l'installation (VMC, hotte de cuisine, facteurs météo, ...).

10.8 Les installations effectuées, même s'il s'agit d'appareils fermés, peuvent également être dépendantes de facteurs externes. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fonctionnement de l'appareil s'il est installé sans une prise d'air directe dans des locaux équipés de systèmes extrayant de l'air (VMC, hotte de cuisine, cages d'escaliers hautes).

10.9 Les appareils avec une porte doivent être utilisés avec la porte fermée. En cas de mauvais fonctionnement ou de dégâts lors ou suite à une utilisation porte ouverte, la responsabilité est celle de l'utilisateur, les appareils n'étant pas prévus pour un tel fonctionnement.

10.10 Sur les points 10.7 et 10.8, la norme SIA 2023 est applicable.

11. Retour de marchandises

11.1 Nous pouvons reprendre contre note de crédit certains articles que l'acheteur désirerait retourner dans la mesure où il s'agit de pièces standard et faisant partie de notre stock courant. Il n'y a néanmoins pas d'obligation de reprise de matériel.

11.2 Tous les articles commandés spécialement ne sont pas repris.

11.3 Les notes de crédit sont imputables à d'autres créances vis-à-vis de l'acheteur (passées ou futures). La valeur de la note de crédit s'élève au maximum à 90% du prix du produit et cette dernière reste valable jusqu'à son utilisation. Une note de crédit n'est pas transférable d'un compte client à un autre.

11.4 La marchandise doit être retournée franco à l'adresse indiquée dans le RMA. Sont déduits de la note de crédit : les frais de contrôle, d'expédition, ainsi que d'éventuels frais de remise en état.

12. Conditions spécifiques aux commandes passées depuis notre site internet

Les commandes passées depuis notre plateforme internet sont soumises aux conditions spécifiques suivantes :

12.1 Les retours pour les petits articles (produits ayant une valeur inférieure à CHF 200.- HT) sont acceptés sans pénalités dans un délai de 15 jours après la réception de la commande par l'acheteur (date de livraison). Cependant, les frais d'expédition et d'emballage (envoi de notre entrepôt jusqu'au domicile du client, même si offert lors de la commande, et le retour depuis le domicile du client jusqu'à l'adresse indiquée sur le RMA) ne sont pas remboursés et restent dus.

12.2 Les retours de petits articles (selon le point 12.1) donnant droit à une note de crédit ne concernent que les articles retournés dans leur emballage d'origine et non ouverts. Dans le cas contraire, la valeur de

remboursement du produit peut être réduite ou l'article non accepté en retour.

12.3 Les prix affichés dans la commande en ligne sont réputés corrects mais sous réserve. Une confirmation définitive (devis ou facture) contenant les prix validés par notre équipe commerciale vous sera communiquée en temps utile. Les prix sont donc affichés sous réserve de modification.

13. Droit applicable et for

Les présentes conditions sont soumises à l'application exclusive du droit suisse. Le for est à 1920 Martigny, Suisse.

Siège social / Mentions légales

Carron-Lugon L'Architecte du Feu SA
Route des Finettes 76
1920 Martigny - Suisse

CHE-100.889.165

contact@carronlugon.ch
+41 27 519 01 01